



**Première Conférence des ministres chargés de la réduction des risques de catastrophe du Pacifique et première Réunion des responsables de la réduction des risques du Pacifique**  
**Du 14 au 16 septembre 2022**  
**Nadi (Fidji)**

**Note conceptuelle**

**31 août 2022**

**Introduction**

Les catastrophes continuent d'avoir des répercussions importantes sur le développement des pays insulaires océaniques. Ces dernières années, plusieurs pays ont subi les conséquences de cyclones. Ainsi, en 2015, le cyclone Pam a provoqué d'importants dégâts à Vanuatu, chiffrés à 63 % du PIB du pays, qui ont causé le déplacement de près de 65 000 personnes et affecté les moyens d'existence de plus de 80 % de la population rurale de Vanuatu. Aux Îles Marshall, la sécheresse de 2015 et 2016 a perturbé significativement la production nationale, entraînant une baisse de 3,4 % du PIB du pays. En 2016, le cyclone Winston a frappé les Fidji, et causé des pertes et des dégradations équivalant à 31 % du PIB<sup>1</sup>. En 2018, le cyclone Gita a provoqué des pertes économiques équivalant à 37,8 % du PIB des Tonga. Enfin, en janvier 2022, les Tonga ont été dévastées par une éruption volcanique et un tsunami, entraînant des pertes économiques d'environ 90,4 millions de dollars des États-Unis d'Amérique<sup>2</sup>.

Pour faire face aux conséquences des catastrophes causées par les aléas géologiques et liés au changement climatique, les pays insulaires océaniques ont mis en place un certain nombre de politiques, de lignes directrices et de législations destinées à orienter leur action en matière de réduction des risques de catastrophe et d'amélioration des capacités de réponse et de relèvement à l'échelle nationale et régionale. Le *Cadre en faveur d'un développement résilient dans le Pacifique : Une approche intégrée de l'action climatique et de la gestion des risques de catastrophe 2017-2030 (CDRP)*, qui a été entériné par les chefs d'État et de gouvernement des pays océaniques en 2016, fournit à différents groupes de parties prenantes des orientations stratégiques de haut niveau quant à la manière de renforcer la résilience face au changement climatique et aux catastrophes par des actions qui contribuent au développement durable et y sont intégrées. L'objectif 1 du CDRP met en lumière la nécessité d'adopter des approches intégrées pour faire face au changement climatique et aux catastrophes dans le contexte des processus de planification du développement social et économique et des pratiques en la matière. L'objectif 2 met l'accent sur l'importance d'un développement sobre en carbone afin d'améliorer la sécurité énergétique, de faire baisser les émissions nettes de gaz à effet de serre et de renforcer la résilience de l'infrastructure énergétique. L'objectif 3 porte spécifiquement sur l'amélioration nécessaire de la préparation, de la réponse et du relèvement en cas de catastrophe.

---

<sup>1</sup> *An Overview of Climate and Disaster Risk Financing Options for Pacific Island Countries*, Secrétariat général du FIP, mai 2021.

<sup>2</sup> *Global Rapid Post Disaster Damage Estimation (GRADE) Report*, Banque mondiale, GFDRR, février 2022.

En septembre 2018, les chefs d'État et de gouvernement des pays océaniques ont complété les lignes directrices visant à faire face au changement climatique et aux risques de catastrophe en adoptant la Déclaration de Boe sur la sécurité régionale. Par l'intermédiaire de la Déclaration de Boe et de son plan d'action approuvé en 2019, les chefs d'État et de gouvernement des pays océaniques ont appelé à renforcer l'assistance humanitaire, la préparation et la réponse aux catastrophes, ainsi que la résilience à long terme dans le Pacifique en s'appuyant sur les mécanismes régionaux existants. En outre, les chefs d'État et de gouvernement des pays océaniques se sont montrés favorables à la mise en place d'une procédure opérationnelle normalisée applicable aux interventions régionales en matière d'assistance humanitaire et à la réponse en cas de catastrophe, y compris en ce qui concerne l'identification par les pays membres des ressources à disposition pour un déploiement régional et mondial.

Plus récemment, dans le cadre du projet de Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050, un des engagements pris à l'échelle régionale concernait l'adoption de mesures innovantes visant à faire face aux conséquences du changement climatique et aux risques de catastrophe. En outre, l'objectif d'un tel engagement se reflète dans deux domaines stratégiques : « paix et sécurité » et « changement climatique et catastrophes ».

Ces engagements politiques régionaux constituent la base stratégique de la Conférence des ministres chargés de la réduction des risques de catastrophe du Pacifique, qu'il a été proposé d'organiser.

### **Pourquoi une Conférence des ministres chargés de la réduction des risques de catastrophe du Pacifique**

Pour renforcer la résilience, il est fondamental de pouvoir s'appuyer sur un leadership fort et cohérent à l'échelle nationale et régionale. L'objectif est de conjuguer et de multiplier les efforts afin de parvenir à renforcer la résilience en accentuant les actions en faveur de la réduction des risques de catastrophe/de l'adaptation au changement climatique, de la préparation, de la réponse et du relèvement. Ces derniers temps, il a été d'autant plus difficile de relever ce défi que les effets combinés de différents aléas ont frappé la région entre 2020 et 2022, la pandémie de COVID-19 ayant coïncidé avec des aléas naturels comme les cyclones tropicaux Harold (Vanuatu, Fidji et Tonga, avril 2020) et Yasa (Fidji, décembre 2020) ou plus récemment l'éruption volcanique ayant provoqué un tsunami aux Tonga en janvier 2022.

Avec la Conférence des ministres chargés de la réduction des risques de catastrophe, c'est la première fois qu'est organisée dans la région une réunion de niveau ministériel sur les risques de catastrophe et la résilience. Les réunions organisées auparavant dans la région – dont la dernière en 1992 – avaient rassemblé les responsables des bureaux nationaux de gestion des catastrophes de chaque pays, c'est-à-dire des représentants nationaux. Néanmoins, il est de plus en plus évident que, compte tenu de la fréquence et de la complexité nouvelle des aléas, ainsi que de l'exposition et de la vulnérabilité croissantes des populations du Pacifique face à ces événements et à d'autres chocs externes, il est impératif de mener un dialogue et de coordonner le travail à un plus haut niveau.

Les ministres chargés de la réduction des risques de catastrophe dans les pays insulaires océaniques peuvent jouer un rôle déterminant : ils peuvent incontestablement mettre à profit leur influence pour que davantage de mesures soient prises à l'échelle nationale et infranationale dans chaque pays, et faire preuve de la volonté politique et de l'engagement à long terme nécessaires pour appuyer les initiatives infrarégionales et régionales destinées à faire face aux risques transfrontaliers. Les responsables nationaux ont besoin d'être soutenus de la sorte pour assumer leurs responsabilités. Les partenaires

régionaux et internationaux accueillent avec satisfaction les orientations de haut niveau, qui leur permettent de mieux cibler leur accompagnement pour le plus grand bénéfice des pays insulaires océaniques.

En outre, la Conférence offre aux ministres océaniques chargés de la réduction des risques de catastrophe une occasion de parler d'une même voix pour contribuer à la mise en œuvre du CDRP, de la Déclaration de Boe et de la Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050. Cela viendra en complément d'autres instances pertinentes dans le cadre desquelles des ministres – par exemple les ministres chargés du changement climatique, des finances et de l'économie, ou des affaires étrangères – se rencontrent régulièrement et apportent leur soutien dans ce domaine.

Enfin, la Conférence des ministres chargés de la réduction des risques de catastrophe constituera un préalable stratégique à la Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur la réduction des risques de catastrophe, organisée conjointement par le Gouvernement australien et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes à Brisbane, en Australie, du 19 au 22 septembre 2022. Cette conférence, dont c'est également la première édition, accordera une place d'honneur à l'Océanie et lui offrira la possibilité de partager, dans un contexte plus large, son expérience et son savoir-faire dans le renforcement de la résilience face au changement climatique et aux catastrophes.

### **Axe de la Conférence des ministres chargés de la réduction des risques de catastrophe du Pacifique**

Si une conférence ministérielle consacrée exclusivement à la réduction des risques de catastrophe ouvre des perspectives étendues et variées, il est certain que la réunion de 2022 servira de premier tremplin et cherchera donc en priorité à intéresser les ministres et à les pousser à prendre des engagements afin qu'ils agissent sur un certain nombre des impératifs stratégiques actuels en la matière.

La première Conférence des ministres portera sur les thèmes suivants :

1. **Développement tenant compte des risques** – Le CDRP fournit à différents groupes de parties prenantes des orientations stratégiques de haut niveau, quant à la manière de renforcer la résilience au changement climatique et aux catastrophes par des actions qui contribuent au développement durable et y sont intégrées. Le CDRP a été adapté au niveau régional en réaction aux initiatives stratégiques menées au niveau national, ainsi que dans le but de compléter et d'appuyer ces initiatives ; il s'agit d'intégrer les aspects liés au changement climatique et aux catastrophes dans l'ensemble des processus de prise de décisions et de gouvernance. Le but premier de l'intégration de ces aspects est de veiller à ce que les risques soient pris en compte dans l'ensemble du développement et à ce que les risques liés au climat et aux catastrophes ainsi que les questions de genre et l'inclusion sociale constituent des éléments fondamentaux de la planification, du financement et de la mise en œuvre du développement à tous les niveaux. Des progrès significatifs ont été accomplis dans la région pour ce qui est de la prise en compte des

risques dans les approches du développement. Malgré ces avancées, il demeure nécessaire de renforcer le soutien politique, et ce, pour plusieurs raisons. Le fait que les discussions sur le changement climatique et celles sur les risques de catastrophe soient menées séparément aux niveaux mondial et régional malgré des liens manifestes entre les deux enjeux complique l'adoption par les pays d'une approche programme, qui permettrait de tenir compte de l'ensemble des risques dans le développement. Les chefs d'État et de gouvernement des pays océaniques sont prompts à s'exprimer sur les effets du changement climatique et les mesures à prendre pour les atténuer. Cependant, une moindre importance est accordée à l'adoption de démarches intégrées dans le contexte des îles du Pacifique et il manque l'impulsion politique qui permettrait d'établir les partenariats et les mécanismes de coordination et de financement nécessaires pour appuyer de telles démarches. Les ministres doivent prendre les commandes et donner des orientations afin de faire en sorte que les efforts soient constants et de garantir la réussite des initiatives nationales et régionales.

2. **Préparation et réponse aux catastrophes** – Les pertes et les dégâts causés par ce type d'événement ont des effets considérables sur les économies insulaires fragiles, et nécessitent la prise de toute une gamme de mesures sur l'ensemble du continuum de la gestion des risques de catastrophe. Une préparation et une réponse ciblées aux catastrophes constituent un élément clé de l'ensemble des interventions de gestion des risques de catastrophe. Si elles sont bien planifiées et mises en œuvre, elles peuvent réduire significativement l'impact potentiel des aléas. Compte tenu de l'éparpillement géographique des communautés sur de vastes territoires, les pouvoirs publics nationaux ont du mal à mettre en place des systèmes pertinents et efficaces d'alerte précoce, qui permettraient d'informer les populations des menaces imminentes et des mesures nécessaires. Ils ont également du mal à assurer une coordination efficace de la réponse. Par ailleurs, proposer des possibilités pertinentes et ciblées de financement pour faire face au risque de catastrophe, à l'appui de la réponse humanitaire et du relèvement précoce, constitue une difficulté supplémentaire pour les autorités. Tous ces facteurs doivent être sous-tendus par une compréhension fine du risque. Par conséquent, l'aide humanitaire d'urgence nécessaire immédiatement après un aléa ne parvient pas à atteindre les communautés visées suffisamment rapidement, ce qui fait peser une charge supplémentaire sur des populations déjà affectées. Plusieurs initiatives nationales et régionales de préparation et de réponse aux catastrophes ont déjà été lancées et profiteraient de l'appui et des conseils des ministres chargés de la réduction/de la gestion des risques de catastrophe dans les pays insulaires océaniques.
3. **Un relèvement résilient** – Les conséquences des catastrophes pour les pays insulaires océaniques sont bien documentées. Dans ce contexte, de nombreux travaux sont menés pour comprendre plus globalement leurs effets sur l'économie et la société et, de là, mettre sur pied une démarche holistique de planification et de mise en œuvre du relèvement. Les pays ont bénéficié de l'assistance proposée par différents bailleurs de fonds pour renforcer l'infrastructure et la rendre plus résiliente face aux aléas à venir. Les investissements réalisés ont permis d'acquérir une masse d'expérience intéressante, concernant notamment les difficultés que les industries et acteurs locaux doivent résoudre pour réellement reconstruire ou avancer « en mieux ». Il est important

de prendre en compte de nombreuses implications de la planification et de la mise en œuvre d'investissements dans la résilience, à commencer par la pérennité à long terme de ces investissements. En outre, il est essentiel que les ministres renforcent leur leadership et leurs orientations.

4. **Engagement à agir : ce que les ministres peuvent s'engager à faire, individuellement et collectivement, pour renforcer la mise en œuvre des mesures de résilience en Océanie** – Il est important que les ministres s'engagent à prendre des mesures concrètes avant la fin de la Conférence. Une **Déclaration** sera diffusée par les ministres, dans laquelle ils affirmeront leur engagement à agir sur les grandes priorités en matière de renforcement de la résilience dans le Pacifique.

Les discussions portant sur les trois grands axes présentés ci-dessus trouvent un écho dans les piliers thématiques de la Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur la réduction des risques de catastrophe, qui sont les suivants :

- Pilier thématique 1 : Investissement dans la résilience et la préparation
- Pilier thématique 2 : Des systèmes, des services et des infrastructures résistants aux chocs
- Pilier thématique 3 : Des communautés résilientes

Ainsi, les ministres pourront mettre en relation le contenu et les effets des discussions tenues dans le cadre de cette première Conférence avec la structure thématique de la Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur la réduction des risques de catastrophe, à laquelle ils assisteront la semaine suivante.

### **Effets**

La première Conférence des ministres chargés de la réduction des risques de catastrophe permettra d'appuyer et d'améliorer de façon immédiate et directe les points suivants :

1. L'initiative en cours visant à renforcer les approches intégrées destinées à faire face au changement climatique et aux risques de catastrophes dans le contexte des politiques, de la planification et des pratiques de développement à l'échelle nationale et locale.
2. Les efforts menés actuellement dans le but de renforcer les principaux organismes nationaux de réponse aux situations d'urgence/aux catastrophes (p. ex., services nationaux de gestion des catastrophes, police, forces armées, pompiers et services d'urgence), en ce qui concerne leur capacité à orienter la préparation à l'échelle nationale et à gérer de façon efficace et efficiente une réponse coordonnée en cas de catastrophe.
3. L'action nationale et régionale visant à créer et à mettre en fonctionnement des systèmes d'alerte précoce applicables à des aléas multiples.
4. La compréhension des possibilités de financement qui s'offrent aux pays insulaires océaniques afin d'agir sur la résilience face au climat et aux catastrophes, en particulier dans le domaine de la préparation et de la réponse aux catastrophes.

5. Les efforts consentis actuellement à l'échelle régionale pour mettre en place un mécanisme de réponse humanitaire et de réponse aux catastrophes ainsi que des initiatives connexes en réponse à la décision des chefs d'État et de gouvernement concernant le plan d'action de la Déclaration de Boe, en tenant compte du fait que la mise en place et la sauvegarde à long terme de ce mécanisme dépendent directement de l'application réussie du deuxième point ci-dessus.
6. Une compréhension plus large des besoins, des aspirations et des contributions des différents groupes de parties prenantes qui répondent aux besoins des groupes les plus vulnérables, notamment les femmes, les jeunes, les enfants et les personnes âgées.
7. Le leadership politique, l'engagement et les ressources visant à agir pour la résilience à l'échelle nationale et infranationale dans les pays insulaires océaniques.

### **Produit**

Le principal produit de la réunion est une « Déclaration » des ministres dans laquelle ils s'engagent à agir dans les domaines liés aux axes abordés pendant les discussions.

### **Participants**

Il est prévu que les ministres ou ministres délégués des États et Territoires insulaires océaniques chargés de la réduction/de la gestion des risques de catastrophe participent à la Conférence. Les invitations se font en coordination avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes afin de faire en sorte que les mêmes ministres et responsables soient invités à cette Conférence et à la Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur la réduction des risques de catastrophe qui se tient à Brisbane, en Australie, du 19 au 22 septembre 2002.

### **Lieu et dates**

La Conférence des ministres chargés de la réduction des risques de catastrophe et la Réunion des responsables de la réduction des risques de catastrophe se tiendront à l'hôtel Sofitel de Denarau à Nadi, aux Fidji, du 14 au 16 septembre 2022.

### **Modalités**

La Conférence des ministres chargés de la réduction des risques de catastrophe du Pacifique sera organisée selon des modalités hybrides afin de s'adapter aussi bien aux ministres pouvant y assister en présentiel qu'à ceux qui restent dans l'incapacité de voyager en raison des restrictions dues à la COVID-19.

Les documents qui feront l'objet de débats lors de la Conférence des ministres seront transmis en amont et discutés avec les responsables nationaux concernés afin de faire en sorte que les ministres aient reçu les informations nécessaires et soient prêts pour la Conférence.

### **Réunion des responsables de la réduction des risques de catastrophe du Pacifique**

En amont de la Conférence des ministres, une réunion en présentiel des responsables de la réduction des risques de catastrophe représentant les pays insulaires océaniques aura également lieu.

La Réunion des responsables de la réduction des risques de catastrophe sera divisée en deux parties, le mercredi 14 septembre et le vendredi 16 septembre (des dispositions seront prises pour les responsables qui seront dans l'incapacité de se rendre aux Fidji). L'objectif de cette réunion est de mieux faire connaître aux responsables les détails du programme de la Conférence des ministres et de s'assurer que le projet de « Déclaration » sera prêt à être approuvé par les ministres au terme de leur Conférence le 16 septembre.

### **Organisation et animation**

La Conférence des ministres et la Réunion des responsables seront conjointement organisées et animées par la Communauté du Pacifique (CPS) et le Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique (FIP). Sous l'égide du Partenariat pour la résilience dans le Pacifique, la CPS et le Secrétariat général du FIP collaborent étroitement avec d'autres organisations partenaires comme le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, le Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres entités pour animer la Conférence.

### **Hôte**

Le Gouvernement des Fidji est l'hôte de la Conférence et de la Réunion, et sera représenté par S. E. Inia Seruiratu, Ministre du Développement rural et maritime et de la Gestion des catastrophes.

### **Ordre du jour**

Un ordre du jour annoté provisoire a été établi pour la Conférence des ministres et la Réunion des responsables.